



BULLETIN D'ADHÉSION au Groupement des Sylviculteurs du Haut Montbrisonnais et à Fransylva pour 2026

A remplir et à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre du groupement à :

Jean POMARAT, trésorier GSHM 6 Allée du Sauvage 42600 MONTBRISON

L'adhésion permet :

- *d'être assuré en Responsabilité Civile et Assurance Juridique pour votre forêt,
- *d'être invité au cours de l'année aux réunions techniques animées et en collaboration avec le CNPF,
- *de recevoir les revues « Parlons forêts » et « Forêt privées de la Loire »
- *d'être représenté et défendu par Fransylva auprès des pouvoirs publics et des différentes instances impactant la forêt (commission chasse, PLUi, territoires protégés, etc...),
- *de bénéficier des services spécifiques de votre groupement.

Je soussigné (e) Mr, Mme, Melle, _____

Demeurant _____

Portable _____ E-mail : _____ @ _____

Propriétaire de terrains boisés ou affectés à la forêt, situés sur la (les) commune (s) de :

_____ d'une surface totale de : _____ hectare (s).

Attention : pour l'état parcellaire bien renseigner la commune, la section, le n° de parcelle et la surface pour chacune d'elles.

Demande mon adhésion au GSHM et à Fransylva

et règle le montant de la cotisation annuelle selon le barème indiqué ci-dessous :

22 € + 1,35 € x nb. Hectares. (ex. pour 5,6 ha : 22+ (1,35 x 5,6) = 29,57 €)

22 + 1,35 x = €

Fait à _____ le _____ Signature _____

Les informations recueillies dans votre adhésion font l'objet d'un traitement informatique. Elles ne seront utilisées que pour le fonctionnement de l'association et du syndicat. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Pour exercer de droit, veuillez-vous adresser au trésorier de votre groupement.

Voir au dos

ÉTAT COMMUNAL ET PARCELLAIRE

Nom, Prénom :

Vous pouvez trouver la liste de vos parcelles de bois sur votre acte notarié ou sur la matrice cadastrale consultable et délivrable en Mairie ou au Cadastre 8, rue de la Convention 42000 Saint Etienne Cedex23 Tél: 04.77.47.62.30.

[illegible]

(1) Indiquer éventuellement le département si ce dernier est différent de la Loire, ex : Riotord (43). Toutes les parcelles indiquées seront couvertes par l'assureur GENERALI quel que soit le département.

(2) Ajouter le nombre de pages nécessaires pour la description totale de toutes les parcelles de votre propriété

Total général : _____ Ha _____ a _____ ca
(à reporter sur la première page)

Date:

Signature